

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2023

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 03 mars à 20 heures, le conseil municipal de la commune dûment convoqué le 15 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Bernard BATISSON, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 15 février 2023

Nombre de membres en service : 10

Nombre de membres présents : 7

Présents : Bernard BATISSON, Marie-Thérèse MARTIN, Alain CHARLET, Michel SIMAND, Andrée SARAGOSA, Jean-Gabriel BOSTVIRONNOIS, Julien FOUGEROUSE.

Absentes excusées : Claude ARTAUD, Cathy RAGE.

Absente : Delphine RAGE.

Procurations :

Céline Ayroulet, secrétaire de mairie, est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes de gestion 2022, des comptes administratifs et de l'affectation des résultats.
2. Renouvellement de la convention du Multiple rural.
3. Tarifs de l'eau et de l'assainissement.
4. Participation communale aux transports scolaires 2021-2022.
5. Demande de FIC pour les travaux du cimetière.
6. Demande de participation aux frais de la Mission Locale.
7. BP 2023 : travaux à prévoir en investissement.
8. Demande de subvention du collège de St Anthème.
9. Questions diverses.

La séance du conseil municipal est ouverte à 20h.

Mr Bernard BATISSON vérifie les présences et constate que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

1. Approbation des comptes de gestion 2022, des comptes administratifs et de l'affectation des résultats :

Céline Ayroulet, secrétaire de mairie, présente les comptes de gestion du comptable public, les comptes administratifs et l'affectation des résultats de l'année 2022 pour les 4 budgets.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité accepte les comptes tels que présentés et arrête les résultats définitifs tels que résumés dans les tableaux ci-dessous.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
BUDGET COMMUNAL						
Résultats reportés		385 137,54	139 927,46		139 927,46	385 137,54
Opérations de l'exercice	204 435,22	309 389,95	60 015,49	180 249,21	264 450,71	489 639,16
TOTAUX	204 435,22	694 527,49	199 942,95	180 249,21	404 378,17	874 776,70
Résultats de clôture	-	490 092,27	19 693,74	-	-	470 398,53
Restes à réaliser			70 000,00	20 593,00	70 000,00	20 593,00
TOTAUX CUMULES	204 435,22	694 527,49	269 942,95	200 842,21	474 378,17	895 369,70
RESULTATS DEFINITIFS	-	490 092,27	69 100,74	-	-	420 991,53
BUDGET EAU						
Résultats reportés		44 274,55		27 038,74	-	71 313,29
Opérations de l'exercice	34 006,49	35 691,73	18 011,66	19 433,00	52 018,15	55 124,73
TOTAUX	34 006,49	79 966,28	18 011,66	46 471,74	52 018,15	126 438,02
Résultats de clôture	-	45 959,79	-	28 460,08	-	74 419,87
Restes à réaliser			-	-	-	-
TOTAUX CUMULES	34 006,49	79 966,28	18 011,66	46 471,74	52 018,15	126 438,02
RESULTATS DEFINITIFS	-	45 959,79	-	28 460,08	-	74 419,87
BUDGET ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés		35 651,31		306,00	-	35 957,31
Opérations de l'exercice	11 141,76	9 408,79	4 690,00	4 741,00	15 831,76	14 149,79
TOTAUX	11 141,76	45 060,10	4 690,00	5 047,00	15 831,76	50 107,10
Résultats de clôture	-	33 918,34	-	357,00	-	34 275,34
Restes à réaliser					-	-
TOTAUX CUMULES	11 141,76	45 060,10	4 690,00	5 047,00	15 831,76	50 107,10
RESULTATS DEFINITIFS	-	33 918,34	-	357,00	-	34 275,34
BUDGET MULTIPLE RURAL						
Résultats reportés		2 850,35	-		-	2 850,35
Opérations de l'exercice	1 369,01	2 640,00	-	-	1 369,01	2 640,00
TOTAUX	1 369,01	5 490,35	-	-	1 369,01	5 490,35
Résultats de clôture	-	4 121,34	-	-	-	4 121,34
Restes à réaliser					-	-
TOTAUX CUMULES	1 369,01	5 490,35	-	-	1 369,01	5 490,35
RESULTATS DEFINITIFS	-	4 121,34	-	-	-	4 121,34

2. Renouvellement de la convention du Multiple Rural :

La convention d'occupation précaire arrive à échéance le 15/05/2023, la reconduction n'est pas automatique, le conseil doit décider du renouvellement de la convention. Corinne et Dominique Barré souhaitent continuer leur activité et ont donc demandé le renouvellement, courrier à l'appui. Les conditions restent les mêmes : le propriétaire et le bénéficiaire peuvent résilier la convention avec un préavis de 3 mois. Le loyer est de 100 euros HT, la provision sur charge est de 120 euros HT (entretien de la chaudière, ordures ménagères, fioul). **Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité accepte le renouvellement de la convention du Multiple rural aux mêmes conditions.**

3. Tarifs de l'eau et de l'assainissement pour la période 1^{er} septembre 2023- 31 août 2024 :

Tarifs pour la période du 01^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 votés en mars 2022

Prix du m3 d'eau : **0.98 €**

Abonnement annuel au réseau AEP : **62.40 €**

Tarif du m3 d'eau pour traitement eaux usées : **0.38 €**

Abonnement annuel au réseau assainissement : **56.40 €**

Intervention de l'employé communal : **36 €/heure**

Forfait déplacement de compteur avec pose nouveau compteur incongelable : **450 €**

Forfait déplacement de compteur avec repose de l'ancien compteur : **350 €**

Forfait manipulation de vannes : **36 €**

Raccordement au réseau AEP nouvelle construction ou reprise complète du raccordement : **750.00 €**

Forfait remplacement compteur gelé : **170 €**

Le conseil municipal à l'unanimité décide de rester sur les mêmes tarifs pour la prochaine période.

Les agents techniques ont remarqué depuis plusieurs semaines que beaucoup de déchets bouchaient la station d'épuration (lingettes, serviettes hygiéniques, épiluchures de légumes...) Une communication sur ce sujet à déjà été faite en juin dernier dans le bulletin municipal, ceci sera refait sur le prochain bulletin, sur la page Facebook et le site internet. Si la situation ne s'améliore pas, penser à la possibilité de mettre des grilles à chaque sortie de maisons aux frais du contribuable, en précisant que le personnel technique ne se déplacera pas pour nettoyer les regards obstrués.

4. Participation communale aux transports scolaires :

L'année dernière l'aide était de 60 euros par enfant, pour les enfants scolarisés de la maternelle au lycée de la commune jusqu'à l'âge de 16 ans. **Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire cette aide pour l'année écoulée 2021-2022.**

5. Demande de FIC pour les travaux du cimetière :

Concernant le cimetière le projet est de terrasser et mettre en place un revêtement dur pour l'entrée et l'allée centrale du cimetière du bas (pour la circulation des véhicules de pompes funèbres) avec une résine type pépites, couleur au choix. Le reste du cimetière sera engazonné avec la pose de pas japonais dans les allées. Le but étant de limiter l'entretien, les désherbants étant interdits depuis le 01^{er} juillet 2022. Devis par l'ADIT 8 792.50 euros HT, possibilité de 40% de FIC soit 3 517 euros.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la demande de FIC de 3 517 euros pour les travaux du cimetière.

6. Demande de participation aux frais de la Mission Locale du Livradois Forez :

La commune a reçu un courrier nous demandant de participer au fonctionnement de la mission locale du Livradois-Forez pour 262.50 euros. Les demandes de 2015 et 2018 ont été refusé car la Mission Locale bénéficie d'un financement de l'Etat, l'Union Européenne, la Région, le département.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas participer au fonctionnement de la Mission Locale celle-ci bénéficiant déjà de financements de l'Etat, l'Union Européenne, la Région, le département.

7. BP 2023, travaux à prévoir en investissement :

Le Maire énumère les investissements prévus pour 2023 :

- Opération accessibilité mairie salle communale en cours, les notices de sécurité ont été rédigé. Budget prévu 70 000 euros de dépenses (estimation haute pour palier à la hausse des matériaux, la commune a demandé aux architectes de rester au plus près du budget initialement prévu soit environ 45 000 euros, il faut rajouter les honoraires des architectes 4200 euros et du bureau de contrôle 1 620 euros, 20 593 euros de subventions.
- Accessibilité multiple rural : changement du wc et du lavabo, signalisation de la place handicapée : environ 1500 euros.
- Remplacement du tintement des cloches, fait le 23 février, facturation en avril, 1812 euros.
- Reliure des registres : 1000 euros
- Pièges à sons maison des associations : 1200 euros
- Aménagement du terrain de Besse : 2500 euros
- Isolation combles ancienne mairie : 1200 euros
- Stores salle communale : 3500 euros
- Aménagement du cimetière : 8 792.50 euros HT, possibilité de 40% de FIC à hauteur de 3 517 euros.
- Changement pompe à gasoil du garage : 450 euros
- Achat du tractopelle : 18 000 euros.
- Drapeaux de la commune : 700 euros.
- Eclairage public : 270 euros (horloges astronomiques).
- Voirie 2023 : 50 284.40 euros HT, DETR : 15 782.52 euros, FIC : 21 003.76 euros.
- Piquets de signalisation pour la neige à chiffrer suite à la demande des habitants de La Fougère.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les projets pour 2023.

8. Demande de subvention du collège du Val d'Ance :

Le collège avait fait 2 demandes de subventions, une pour la tournée théâtrale, une pour le voyage pédagogique à Paris. Des précisions ont été demandé sur les coûts et le nombre d'élèves de St Romain y participants :

- Pour la tournée théâtrale budget 2000 euros : 1 élève de St Romain participe sur 16.
- Voyage pédagogique à Paris : coût 472 euros par élève, prise en charge de 172 euros par le collège, l'APE va verser entre 30 et 50 euros par élève, 3 élèves de St Romain participent.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de verser 50 euros par enfant soit 200 euros.

9. Questions diverses :

- Mme Foison a fait une déclaration de meublés au Lac pour 6 personnes.
- Plusieurs associations souhaiteraient avoir la clé de la maison des associations, après réflexion il sera demandé aux associations de contacter la mairie pour s'inscrire sur le planning pour une meilleure organisation et une utilisation encadrée de la salle, une exception sera faite pour « Les doigts de fée » qui se réunit tous les 15 jours le mercredi après-midi, celle-ci aura la clé mais devra faire parvenir un planning à la mairie.
- Mr et Mme Sivard ont fait parvenir un courrier à la mairie car suite aux travaux forestiers au Genestier qui avait endommagé le chemin, l'eau arrivant au lavoir ne coule plus, il semblerait que le tuyau ait été écrasé. Réponse leur sera faite que dès que les agents seront équipés du tractopelle ils viendront voir quels sont les dégâts et la solution à apporter.
- Une vente va avoir lieu pour la parcelle AS 179, celle-ci se situant dans le périmètre de protection du captage de Roiron et possédant une servitude d'utilité publique, le Maire pense qu'il serait souhaitable d'acheter cette parcelle pour la protection du captage, le conseil municipal est favorable à cet achat à l'unanimité. La secrétaire va contacter la notaire pour voir si cela est possible, Mr Charlet contactera le vendeur et l'acheteur.
- Concernant l'opération compostage partagé du Bourg, les flyers sont répartis entre les conseillers municipaux et ceux-ci seront distribués afin d'informer les administrés de la réunion qui se tiendra le 6 avril.
- Les ayants-droits de Besse ont fait parvenir un courrier demandant l'affouage pour 2023, réponse sera faite que le conseil avait décidé lors du conseil municipal du 31/01/2023 de ne pas l'instaurer pour cette année, une réflexion est en cours sur l'élaboration d'un règlement sur l'affouage et son éventuelle mise en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire
Bernard BATISSON



La secrétaire de séance
Céline AYROULET